

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Lundi, le 6 novembre 2023, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents: Mme la conseillère Geneviève Migneault
 M. le conseiller Pierre Girard
 M. le conseiller André Dufour
 M. le conseiller Marc-André Guay
 M. le conseiller Richard Sirois

Est absent : M. le conseiller Gérald Morin

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

1.0 MOT DE BIENVENUE

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.0** Séance ordinaire du 2 octobre 2023;
- 3.1** Séance spéciale du 16 octobre 2023;
- 3.2** Séance spéciale du 30 octobre 2023.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1** Certificat – Règlement #546 (Hôtel de ville);
- 4.2** États comparatifs au 30 septembre 2023;
- 4.3** Abrogation de la résolution 243-2023 – Vente de terrain – M. Alain Deschesnes;
- 4.4** Servitude de passage (partie du lot 6 515 592) – M. Pascal Gauthier;
- 4.5** Développement Falardeau – Aide financière;
- 4.6** Récupération – TVQ – Mallette – Procuration.

5.0 TRANSPORT ROUTIER

- 5.1** Rue Mercier - Ingénierie – Support, surveillance partielle et TQC;
- 5.2** Entretien d'hiver de certaines routes – Sous-contrats;
- 5.3** Programme d'aide à la voirie locale – Approbation des dépenses – Chemin de la Traverse.

6.0 HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1** Rémunération – Employé de l'Écocentre.

7.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 7.1** Demandes de dérogation mineure – Positions finales :
 - 7.1.1** M. Alain Deschesnes – 118, rue de Banff;
 - 7.1.2** 2842-0115 Québec inc. – 85 et 87, rue de Valais.
- 7.2** Demandes de dérogation mineure – Positions préliminaires :

- 7.2.1 Mme Nathaly Murillo & M. Carl Savard – 150, rue de Sundance;
- 7.2.2 2842-0115 Québec inc. – 25 et 27, rue de Valais.
- 7.3 PIIA :
- 7.3.1 Mme Marianne Bilodeau – 25 et 27, rue de Valais – Rénovations extérieures;
- 7.3.2 M. Jean-Pierre Talbot – 72, rue de Méribel – Construction;
- 7.3.3 Habitations 32 – 27, 29, 31 et 33, rue du Sommet – Construction;
- 7.3.4 M. Stéphan Dubé – 200, rue du Sundance – Construction.

8.0 LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Demande d'aide financière – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives sportives et de plein air – Autorisations;
- 8.2 Subvention – Club de motoneige Caribou/Conscrits;
- 8.3 Revêtement extérieur – Domaine des Pins – Mandat.

9.0 CORRESPONDANCE

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1 Comité - Modifications;
- 10.2 Étangs aérés – Secteur alpin – Mandat.

11.0 ACCEPTATION DES COMPTES

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

338-2023

Lecture et acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 6 novembre 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 6 novembre 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

339-2023

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

340-2023

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 16 octobre 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 16 octobre 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

341-2023

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 30 octobre 2023.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 30 octobre 2023, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Règlement #546 – Certificat du greffier-trésorier.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU
CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

RÈGLEMENT # 546

Règlement # 512 ayant pour objet de modifier le Règlement 538 relatif aux rénovations et la mise à niveau de l'hôtel de ville et autorisant une dépense et un emprunt de 1 828 000\$ afin d'en augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 687 563 \$.

– Nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 546 est de :

2 864

– Nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire tenu est de :

297

Nombre de demandes reçues est de :

0

– En conséquence, je déclare que le règlement #546 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-David-de-Falardeau, ce 4^e jour du mois d'octobre 2023.

Le greffier-trésorier et directeur général,

Daniel Hudon

États comparatifs au 30 septembre 2023.

Les deux états comparatifs prévus à l'article 176.34 du Code municipal ont été remis aux membres du conseil et déposés lors de la présente séance.

342-2023 Abrogation de la résolution 243-2023 – Vente de terrain – M. Alain Deschesnes.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la résolution 243-2023 relativement à la vente des lots 6 515 551 et 6 515 550 à M. Alain Deschesnes, soit et est abrogée. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

343-2023 Servitude de passage (partie du lot 6 515 592) – M. Pascal Gauthier

CONSIDÉRANT la demande de servitude de passage reçue M. Pascal Gauthier et Mme France De Champlain visant à donner accès au lot 6 515 759 via le lot 6 515 592.

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le greffier-trésorier et directeur général, Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la municipalité, une servitude de passage permettant d'accéder au lot 6 515 759 via le lot 6 515 592. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

344-2023 Développement Falardeau - Aide financière.

Il est proposé par Mme M. le Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une aide financière de 3 500\$ à Développement Falardeau afin de soutenir leurs activités. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

345-2023 Récupération – TVQ – Mallette – Procuration.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a octroyé au cabinet comptable Mallette S.E.N.C.R.L. un mandat d'assistance en matière de taxes à la consommation;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'exécution de son mandat, Mallette S.E.N.C.R.L. doit communiquer, recevoir et transmettre des renseignements à

Revenu Québec pour et au nom de la
Municipalité.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau

- donne une procuration à portée générale au cabinet comptable Mallette S.E.N.C.R.L. visant tous les renseignements fiscaux que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité et qui sont nécessaires à l'exécution de son mandat;
- autorise que la procuration vise les exercices financiers passés, courants et futurs de la Municipalité, et ce, jusqu'à ce que la procuration soit révoquée;
- nomme M. le greffier-trésorier et directeur général, Daniel Hudon, à être autorisé à signer le formulaire MR-69 « *Autorisation relative à la communication de renseignements* » à titre de personne désignée

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

346-2023

Rue Mercier - Ingénierie – Support, surveillance partielle et TQC.



Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte l'offre de services professionnels reçue de WSP le 9 mai 2022 pour les taux horaires pour la surveillance (amendée) au montant budgétaire de 17 515\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

347-2023

Entretien d'hiver de certaines routes – Sous-contrats.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de St-David-de-Falardeau accepte la demande de Construction J&R Savard relative aux sous-contrats pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025, à savoir :

CONTRAT – SECTEUR A (58.52 KM)

 Excavation Claude Larouche	25.40 km
 JRM Excavation	5.40 km
	<u>30.80 km</u>

CONTRAT – SECTEUR B (50.76 KM)

↳ **JRM EXCAVATION**

21.73 KM

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

348 - 2022

Programme d'aide à la voirie locale _ Approbation des dépenses 2023 - Chemin de la Traverse.

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- CONSIDÉRANT** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- CONSIDÉRANT** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- CONSIDÉRANT** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- CONSIDÉRANT** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- CONSIDÉRANT** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- CONSIDÉRANT** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau approuve les dépenses d'un montant de

42 271.57 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

349-2023

Rémunération – Employé de l'Écocentre.

CONSIDÉRANT la demande d'augmentation salariale reçue le 15 septembre dernier de M. Michel Desbiens, préposé à l'Écocentre;

CONSIDÉRANT la modification et l'augmentation des tâches pour l'opération de l'écocentre, suite à la prise de sa gestion par la MRC du Fjord-du-Saguenay.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu qu'une augmentation salariale de 1\$ de l'heure soit donné à M. Michel Desbiens, ce qui porte son taux horaire à 21.53\$/h à partir du 1^{er} novembre 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

350-2023

Demande de dérogation mineure – M. Alain Deschenes – 118, rue de Banff - Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 7 octobre 2023 de M. Alain Deschenes concernant le 118, rue de Banff visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal empiétant de 2 mètres dans la marge latérale sud de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 75-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 326-2023 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être

immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 7 octobre 2023 de M. Alain Deschenes concernant le 118, rue de Banff en autorisant la construction d'un bâtiment principal empiétant de 2 mètres dans la marge latérale sud de 5 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

351-2023

Demande de dérogation mineure – 2842-0115 Québec inc. – 85 et 87, rue de Valais - Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 15 septembre 2023 de 2842-0115 Québec inc. concernant le 85 et 87, rue de Valais visant à régulariser la saillie en façade de chacune de ses propriétés qui excède de .20 mètre la dimension de 1.5 mètre autorisée ;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 74-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 325-2023 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 15 septembre 2023 de 2842-0115 Québec inc. concernant le 85 et 87, rue de Valais en régularisant de la saillie en façade de chacune de ses propriétés qui excède de .20 mètre la dimension de 1.5 mètre autorisée. Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

352-2023

Demande de dérogation mineure - Mme Nathaly Murillo & M. Carl Savard – 150, rue de Sundance - Position préliminaire.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 24 octobre 2023 de Mme Nathaly Murillo et M. Carl Savard concernant le 150, rue de Sundance visant à autoriser la construction d'une résidence dont la hauteur excéderait de 1.9 mètre la hauteur maximale permise de 9 mètres.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 89-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 4 décembre 2023 à 20h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 24 octobre 2023 de Mme Nathaly Murillo et M. Carl Savard concernant le 150, rue de Sundance visant à autoriser la construction d'une résidence dont la hauteur excéderait de 1.9 mètre la hauteur maximale permise de 9 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

353-2023

Demande de dérogation mineure – 2842-0115 Québec inc.– 25-27, rue de Valais - Position préliminaire.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 24 octobre 2023 de 2842-0115 Québec inc. concernant le 25-27, rue de Valais visant à autoriser un empiètement de 0.2 mètre en cours avant pour régulariser la saillie du bâtiment principal de 1.70 mètre. La saillie maximale étant de 1.5 mètre selon le règlement de zonage 514;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 90-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT certaines autres non-conformités constatées;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 4 décembre 2023 à 20h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de 2842-0115 Québec inc. visant à régulariser :

Pour le 25, rue de Valais :

- une saillie dans la cour avant qui excède de .18 mètre la dimension maximale autorisée de 1.5 mètre ;
- un empiètement de 4.55 mètres du bâtiment principal dans la marge arrière de 7.5 mètres ;
- la profondeur de 18.54 mètres du terrain composé des lots 5 913 598 et 5 913 599, inférieure de 9.46 mètres à la profondeur minimale de 28 mètres ;
- une superficie de 378.8 mètres carrés du terrain composé des lots 5 913 598 et 5 913 599, inférieure de 13.2 mètres carrés à la superficie minimale de 392 mètres carrés.

Pour le 27, rue de Valais :

- une saillie dans la cour avant qui excède de .19 mètre la dimension maximale autorisée de 1.5 mètre ;
- un empiètement de 2.11 mètres du bâtiment principal dans la marge arrière de 7.5 mètres.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

354-2023

Demande de permis – Mme Marianne Bilodeau – 25 et 27, rue de Valais – Rénovation extérieure – PIIA.

CONSIDÉRANT que la propriétaire des lots 5 913 598, 5 913 599 et 5 913 904 a soumis une demande de permis pour la rénovation extérieure de ces bâtiments principaux.

CONSIDÉRANT que l'ouvrage projeté, son allure, son implantation, sa composition et les matériaux sont conformes à l'intégration architecturale.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 91-2023 l'acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour la rénovation extérieure des 25 et 27, rue de Valais proposé par la propriétaire des lots 5 913 598, 5 913 599 et 5 913 904. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

355-2023

Demande de permis – M. Jean-Pierre Talbot – 72, rue de Méribel – Construction – PIIA.

CONSIDÉRANT que le propriétaire a soumis des plans de construction et d'implantation pour la construction d'un bâtiment principal sur une fondation existante (suite à un incendie) et d'un bâtiment accessoire isolé (garage);

CONSIDÉRANT que l'ouvrage projeté, son allure, son implantation, sa composition et les matériaux sont conformes à l'intégration architecturale.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 92-2023 l'acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour la construction d'un bâtiment principal sur une fondation existante (suite à un incendie) et d'un bâtiment accessoire isolé (garage) au 72, rue de Méribel. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

356-2023

Demande de permis – Habitations 32 – 27, 29, 31 et 33, rue du Sommet – Construction – PIIA.

CONSIDÉRANT que le propriétaire soumet des plans de construction pour la phase 8 soit : un bâtiment principal de 4 unités et des espaces de stationnement.

CONSIDÉRANT que les bâtiments projetés, leurs allures, leurs implantations, leurs compositions et les matériaux sont conformes à l'intégration architecturale et s'agenceront à ce qui est déjà construit.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 93-2023 l'acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour la construction d'un bâtiment principal de 4 unités (27, 29, 31 et 33, rue du Sommet) et des espaces de stationnement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

357-2023

Demande de permis – M. Stéphan Dubé – 200, rue du Sundance – Construction – PIIA.

CONSIDÉRANT que le propriétaire soumet une demande de permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire attenant (garage) au 200, rue de Sundance;

CONSIDÉRANT que les bâtiments projetés, leurs allures, leurs implantations, leurs compositions et les matériaux sont conformes à l'intégration architecturale et s'agenceront à ce qui est déjà construit;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 94-2023 l'acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire attenant (garage) au 200, rue de Sundance. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

358-2023

Demande d'aide financière – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

- autorise la présentation du projet de Skatepark/pumptrack et parc au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.
- Confirme l'engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- et désigne M. le greffier-trésorier et directeur général, M. Daniel Hudon ou M. Jimmy Houde comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

359-2023

Revêtement extérieur – Domaine des Pins – Mandat.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition de 7 200\$ (excluant les taxes) de l'Atelier FAA pour les services d'architecture nécessaires à l'appel d'offres pour le remplacement du revêtement extérieur du Domaine des Pins. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Correspondance.

1. Le 5 septembre 2023, M. Steve Potvin, président de l'évènement « la Virée des monts », informant la Municipalité du succès de leur évènement qui s'est déroulé les 19 et 20 août dernier et remerciant la Municipalité de son soutien.
2. Le 29 septembre 2023, M. Serge Desgagné des Chevaliers de Colomb (4e degré), informant la Municipalité de la tenue en avril 2024 de la rencontre régionale du 4e degré de l'Ordre des Chevaliers de Colomb qui se tiendra à Chicoutimi et demandant à la Municipalité une aide financière pour les aider à assumer les coûts de cette organisation régionale.
3. Le 3 octobre 2023, Mme Alexandra Dupéré, du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-

Saint-Jean, invitant la Municipalité à célébrer le 50e anniversaire du Conseil le 16 novembre prochain à L'Orée des champs à Saint-Nazaire. (Les billets sont au coût de 80\$).

4. Le 3 octobre 2023, Mme Annie Jean, de la cour municipale commune de Saguenay, informant la Municipalité qu'à compter du mois d'octobre 2023, les frais de cour seront de 239.80\$ par tranche de 30 minutes. (Incluant juge, salle et gardien de sécurité).
5. Le 5 octobre 2023, M. François Tremblay, député de Dubuc, envoyant à la Municipalité sa déclaration prononcée le 20 septembre dernier à l'Assemblée nationale du Québec relative au 75^e anniversaire de Saint-David-de-Falardeau.
6. Le 5 octobre 2023, Mme Sophie Bolduc, directrice générale de Réseau BIBLIO du Saguenay–Lac-Saint-Jean informant la Municipalité que les administrateurs de la Corporation ont décidé de fixer la cotisation à 4.84\$ par habitant. Conséquemment, en février prochain, ils nous enverront la facture après la publication du décret des populations émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
7. Le 10 octobre 2023, Mme Doreen Assaad, présidente d'Espace Muni et Mme Élise Bonneville, directrice du Collectif de la petite-enfance, sollicitant la Municipalité afin de promouvoir l'édition 2023 de La Grande Semaine des tout-petits (GSTP) qui se déroulera du 20 au 26 novembre prochain.
8. Le 17 octobre 2023, Mme Martine Bérubé, coordonnatrice des Ateliers Jardin du coin, demandant à la Municipalité de participer à la journée mondiale de la petite enfance le 20 novembre prochain en accueillant les familles avec les enfants intéressés pour la levée du drapeau.
9. Le 17 octobre 2023, M. Philippe Laprise de la Fondation Philippe Laprise Complètement TDAH, sollicitant la Municipalité pour un soutien financier afin d'aider à poursuivre leur mission qui est de sensibiliser, mobiliser et passer à l'action pour assurer un meilleur avenir aux personnes touchées par le Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.
10. Le 17 octobre 2023, Mme Hélène Tremblay, résidente de Saint-David-de-Falardeau, remerciant la Municipalité pour le don fait lors du décès de sa mère, Mme Brigitte Boulay.
11. Le 18 octobre 2023, Mme Sabrina Lachance, responsable d'un service de garde au 95, chemin Lévesque, redemandant l'appui de la Municipalité dans sa démarche auprès du ministère du Transport afin que la vitesse soit diminuée sur le chemin Lévesque après la courbe au-delà du ponceau reliant le lac Clair au Petit-lac-Clair.
12. Le 18 octobre 2023, Mme Katia Petit, du ministère de la Sécurité publique, informant la Municipalité des modifications législatives à la Loi sur la sécurité incendie visant à faciliter la révision des schémas de couverture de risques.

- 13.** Le 18 octobre 2023, M. Jacques Dubois, président du lac Munger, demandant à la Municipalité de déplacer les casiers postaux situés près du terrain de la Distillerie du Fjord, car cet emplacement représente un risque pour la sécurité.
- 14.** Le 26 octobre 2023, Mme Manon Blackburn, de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées (ARLPH), invitant la Municipalité à participer à la première rencontre de la Table régionale municipale pour le loisir des personnes handicapées qui se tiendra le 9 novembre prochain par vidéoconférence.
- 15.** Le 27 octobre 2023, Mme Geneviève Tremblay, responsable du tournoi de hockey mineur, simple lettre de Saint-Ambroise et Falardeau, sollicitant la Municipalité pour la gratuité des glaces du Centre sportif Réjean Tremblay du 28 février au 3 mars 2024 et du 7 au 10 mars 2024.
- 16.** Le 30 octobre 2023, M. Richard Villeneuve, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Municipalité que le Règlement 546 (Rénovations de l'hôtel de ville) par lequel le conseil décrète un emprunt additionnel de 687 563\$ a été approuvé le 18 octobre dernier.
- 17.** Le 30 octobre 2023, Mme Dominique Giguère et Mme Lynda Emond, de L'Association québécoise des arénas et des installations récréatives sportives, sollicitant une aide financière de 500\$ afin d'aider à l'organisation pour la session de perfectionnement 2025 qui aura lieu à l'hôtel Le Montagnais du 14 au 17 mai 2024.
- 18.** Le 30 octobre 2023, Mme Érika Desjardins-Dufresne, directrice générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Municipalité de l'approbation de la proportion médiane (76 %) et du facteur comparatif (1.32) du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2024.
- 19.** Le 30 octobre 2023, M. Jules Larouche, du regroupement des érablières du Bras du Nord, transmettant à la Municipalité une pétition de 12 noms de propriétaire d'érablière et demandant une aide pour le déneigement des chemins de ce secteur
- 20.** Le 31 octobre 2023, Mme Annie Tremblay, présidente du comité des festivals de l'Association des propriétaires du lac Clair, sollicitant la Municipalité pour une commandite et un soutien financier pour les festivals d'été et d'hiver.
- 21.** Le 31 octobre 2023, Mme Alexandra Tremblay, présidente du comité Environnement de l'Association des propriétaires du lac Clair, sollicitant la Municipalité pour une commandite de 5000\$, afin d'aider à préserver la qualité de l'eau et du lac en effectuant des tests et analyses régulièrement afin d'identifier les problématiques présentes ou potentielles.

22. Le 1^{er} novembre 2023, le ministère de la Sécurité publique du Québec, transmettant à la Municipalité l'avis aux fins de prévisions budgétaires pour l'année 2024 pour les services de la Sûreté du Québec. (843 890\$)
23. Le 1^{er} novembre 2023, Mme Anny-Pier Perron, agente de développement au bien-être des collectivités, de la MRC du Fjord du Saguenay, informant la Municipalité que le Crépas (Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire) et la concertation régionale en petite enfance La Gaillarde, aimerait souligner la participation des villes et municipalité qui hisseront fièrement leur drapeau le 20 novembre prochain.
24. Le 1^{er} novembre 2023, M. Claude Gauthier, président du Snowcross 2024, sollicitant un soutien financier de la Municipalité de 25 000\$ pour le déroulement de cette activité qui aura lieu en janvier 2024 sur le site événementiel.
25. Le 1^{er} novembre 2023, M. Mario Simard, député de Jonquière, informant la Municipalité des baisses de financement du Programme Emplois Été Canada et demandant l'appui de la Municipalité pour le rétablissement du financement au niveau de 2022.
26. Le 2 novembre 2023, M. Samuel Vaillancourt, du ministère des Transports, informant la Municipalité que le club Quad Aventure Valin aimerait circuler sur une portion de la route du Valinouët, sur 900 mètres et emprunter la rue du Massif et la rue de Méribel.
27. Le 2 novembre 2023, M. Alexandre Garon, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, transmettant à la Municipalité les montants de transferts fiscaux 2024 estimés pour la préparation des budgets 2024.
28. Le 3 novembre 2023, M. André Couture, du Cabinet du lieutenant-gouverneur du Québec, invitant la Municipalité à soumettre des candidatures d'aînés de notre région qui pourraient se mériter une médaille du Lieutenant-Gouverneur, ayant pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi ou qui ont exercé une influence positive au sein de notre communauté ou de la nation québécoise.

360-2023

Chevaliers de Colomb – Assemblée Mgr Martel – Commandite.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à l'Assemblée Mgr Martel des Chevaliers de Colomb une commandite de 250\$, afin d'aider au financement de la rencontre régionale du quatrième degré de l'ordre des Chevaliers de Colomb. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

361-2022

Chemin Lévesque – Résolution d'appui – Amélioration de l'accès au secteur.

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie Mme Sabrina Lachance, résidente au 95, chemin Lévesque, dans sa démarche auprès du ministère des Transports visant à augmenter la sécurité des usagers de la section du chemin de 2-3 km après la courbe au-delà du ponceau reliant le lac Clair au petit lac Clair par la réduction de la vitesse dans ce secteur. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

362-2023

Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) – Commandite.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à l'AQAIRS régionale Saguenay /Lac St-Jean une commandite de 250\$, afin d'aider au financement de la session de perfectionnement 2024 qui se déroulera du 14 au 17 mai prochain à l'hôtel Le Montagnais de Chicoutimi. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

363-2023

Mobilisation régionale Emplois été Canada – Résolution d'appui.

CONSIDÉRANT la baisse substantielle du financement du programme Emplois Été Canada auprès des organismes de la région en 2023;

CONSIDÉRANT les pressions exercées par la pénurie de main-d'œuvre et la persistance de l'inflation sur nos acteurs régionaux;

CONSIDÉRANT le caractère essentiel des services qu'ils offrent auprès de membres de notre communauté, particulièrement ceux dont les conditions de vie sont les plus précaires;

CONSIDÉRANT leurs apports importants à la vitalité culturelle, sociale et économique de notre région.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande à la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social du Canada de rétablir le montant accordé aux organismes et entreprises au niveau de 2022 pour le programme Emplois été Canada, et qu'une indexation à l'inflation soit prévue. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

364-2023

Comité – Modification.

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau modifie le tableau des comités comme suit :

COMITÉS	Nombre de représentants	Germain Grenon	Gérald Morin	Geneviève Migneault	Pierre Girard	André Dufour	Marc-André Guay	Richard Sirois
		Maire	District 1	District 2	District 3	District 4	District 5	District 6
Cadets	1		X					
Camping Oasis	2				X	X		
Comité de bassin de la rivière Shipshaw (CBRS)	1		X					
Comité de développement durable de Falardeau (CDDF)	1		X					
Conseil administration - Pêche Blanche - CA	2					X		X
Développement Falardeau - CA	3	X (resp.)		X			X	
Finances	2					X		X
Forêt	1		X (resp.)					
Groupes communautaires	1			X				
Gymkhana - Événementiel	1				X			
Loisirs et culture	2			X		X		
Mada - Dossier des Aînés	1			X (resp.)				
Maison des jeunes	1						X	
Snow cross - Événementiel	2		X				X	
Transport Adapté	1							X
Travaux publics, éclairage	2				X		X	
Urbanisme	1				X (resp.)			
TOTAL	25	1	5	4	4	4	4	3

365-2023

Étangs aérés – Secteur alpin – Mandat.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition de 21 995\$ (avant taxes) de Stantec pour une étude de recherche de solutions aux problématiques de performance constatées aux étangs aérés du secteur alpin, afin de maintenir le respect des performances règlementaires requises. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

366-2023

Acceptation des comptes – Au 6 novembre 2023.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le greffier-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

43796 - AIR SAGUENAY 1980 INC.	195.14 \$
43797 - SIMARD MICHELLE	343.93 \$
43798 - BENEVA INC.	9 985.76 \$
43799 - BRASSERIE LABATT DU CANADA	1 951.58 \$
43800 - DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	445.16 \$
43801 - FONDATION DE MA VIE	100.00 \$
43802 - HYDRO QUÉBEC	4 031.67 \$
43803 - UNIRÉSO TÉLÉCOM INC.	195.35 \$
43804 - AFÉAS DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU	1 000.00 \$
43805 - ASSOCIATION DU LAC ADÉLARD	400.00 \$
43806 - ASTUS INC.	227.65 \$
43807 - BELL MOBILITÉ INC.	333.13 \$

43808	- CAISSE DESJ. DE LA RIVE-NORD DU SAGUENAY	12 500.00 \$
43809	- CAMPING QUÉBEC	145.00 \$
43810	- DÉPANNÉUR ST-DAVID ENR.	698.72 \$
43811	- DÉVELOPPEMENT FALARDEAU	1 100.00 \$
43812	- DUCHESNE ALEXANDRE	5 000.00 \$
43813	- DUMONT-POIRIER CATHERINE	353.24 \$
43814	- HYDRO QUÉBEC	3 746.53 \$
43815	- MINISTRE DES FINANCES	413 672.00 \$
43816	- TREMBLAY, YVON, M.	588.95 \$
43817	- VIDÉOTRON S.E.N.C.	274.55 \$
43818	- FORTIER CHANTALE, BOUDREAULT ROGER	273.28 \$
43819	- GAGNON LAVAL	262.78 \$
43820	- BOUCHARD JOCELYN	346.06 \$
43821	- DÉPANNÉUR ST-DAVID ENR.	530.69 \$
43822	- HYDRO QUÉBEC	952.04 \$
43823	- RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET JEUX	447.00 \$
43824	- VIDÉOTRON S.E.N.C.	419.43 \$
43825	- COMMISSION DES LOISIRS DE FALARDEAU	239.19 \$
43826	- EMOND LYNDA, MME.	396.24 \$
43827	- ADT CANADA INC.	86.06 \$
43828	- BELL CANADA	706.96 \$
43829	- DÉPANNÉUR ST-DAVID ENR.	780.50 \$
43830	- DUMONT-POIRIER CATHERINE	109.21 \$
43831	- FIRST NATIONAL	264.16 \$
43832	- HYDRO QUÉBEC	15 833.25 \$
43833	- VIDÉOTRON S.E.N.C.	391.90 \$
43834	- DÉPANNÉUR ST-DAVID ENR.	913.34 \$
43835	- GUÉRIN SAMUEL / GIRARD HÉLÈNE	5 000.00 \$
43836	- HYDRO QUÉBEC	5 834.86 \$
43837	- LEUCAM	100.00 \$
43838	- MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	25 876.30 \$
43839	- MUNICIPALITÉ DE FALARDEAU	150.88 \$
43840	- RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	10 123.14 \$
43841	- 9190-0738 QUÉBEC	264.44 \$
43842	- ALIMENTATION SANS SOUCI	115.00 \$
43843	- ARCHAMBAULT	696.77 \$
43844	- ATELIER DU CHEF	1 554.14 \$
43845	- BENEVA INC.	9 710.87 \$
43846	- BLACKBURN ET BLACKBURN INC.	722.96 \$
43847	- BRASSARD BURO	443.55 \$
43848	- CAQUETTE INFORMATIQUE INC.	77.59 \$
43849	- ANNULÉ	0.00 \$
43850	- ANNULÉ	0.00 \$
43851	- ANNULÉ	0.00 \$
43852	- ANNULÉ	0.00 \$
43853	- ANNULÉ	0.00 \$
43854	- CENTRE DU BRICOLEUR (LE)	4 751.95 \$
43855	- CIMCO RÉFRIGÉRATION	2 242.01 \$

43856	- COMMUNICATIONS TÉLÉSIGNAL INC.	330.82 \$
43857	- COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-FÉLIX-D'OTIS	240.00 \$
43858	- CONSTRUCTO SEAO	15.52 \$
43859	- CONSEILLERS FORESTIERS ROY INC.	4 000.00 \$
43860	- CONSTRUCTION ROCK DUFOUR INC.	193 873.51 \$
43861	- COOPÉRATIVE NATIONALE DE	1 935.04 \$
43862	- CRÉATIONS MÈRE ET FILLES (LES)	367.50 \$
43863	- CURLING ANDRÉ FERLAND INC.	81.63 \$
43864	- DÉNEIGEMENT H.P. GRENON INC.	4 884.64 \$
43865	- DÉPANNEUR ST-DAVID ENR.	331.69 \$
43866	- DISTRIBUTION VEROB	158.56 \$
43867	- DUFOUR, ANDRÉ, M.	1 746.46 \$
43868	- DUMONT-POIRIER CATHERINE	657.04 \$
43869	- DYLGAT NAOMI	1 837.36 \$
43870	- ENCRECO INC.	310.37 \$
43871	- ENGLOBE CORP.	6 592.94 \$
43872	- ENVIROMAX INC.	905.44 \$
43873	- ANNULÉ	0.00 \$
43874	- EUROFINS ENVIRONEX	4 531.19 \$
43875	- EVERGUARD, INCENDIE-SÉCURITÉ	1 504.54 \$
43876	- ANNULÉ	0.00 \$
43877	- EXCAVATION CLAUDE LAROUCHE INC.	28 378.09 \$
43878	- EXTERMINATION TREMBLAY ET LEMIEUX INC.	44.27 \$
43879	- FONDATION DE MA VIE	100.00 \$
43880	- FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	110.00 \$
43881	- FOURRIÈRE INTERMUNICIPALE SAGUENAY INC.	57.49 \$
43882	- FQM ASSURANCES INC.	2 641.07 \$
43883	- FQM	96.29 \$
43884	- GAGNON WILLIAM	44.65 \$
43885	- GARAGE NORDXPRT FALARDEAU	499.94 \$
43886	- GARDA WORLD	287.44 \$
43887	- GAUDREAULT CHANTALE, MME.	193.00 \$
43888	- GAUTHIER ÉRIC	97.50 \$
43889	- GESTICONFORT INC.	9 842.71 \$
43890	- GIRARD SARAH-LUCIE	270.00 \$
43891	- GIRARD PIERRE	1 808.23 \$
43892	- GLOBAL TI / BELL	569.13 \$
43893	- GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	14.38 \$
43894	- GROMEC INC.	219.36 \$
43895	- HUDON DANIEL, M.	391.52 \$
43896	- ANNULÉ	0.00 \$
43897	- HYDRO QUÉBEC	4 180.69 \$
43898	- IDENTIFICATION SPORTS INC.	1 119.86 \$
43899	- IMBEAULT ANNITA	1 888.40 \$
43900	- L'IMPRIMEUR	741.59 \$
43901	- INTER-LIGNES	9 113.86 \$
43902	- JRM EXCAVATION	7 611.36 \$
43903	- LABERGE, GUÉRIN ET ASSOCIÉS	8 433.04 \$

43904	- LAROUCHE JOSUÉ, M.	348.00 \$
43905	- L'ARSENAL	2 242.15 \$
43906	- LOCATION D'OUTILS SIMPLEX	176.90 \$
43907	- LUMEN	489.25 \$
43908	- MAISON DU TROPHÉE INC.	57.49 \$
43909	- MALLETTE	19 068.60 \$
43910	- MAUVALIN INC.	1 613.88 \$
43911	- MERCIER GERMAIN, M.	348.00 \$
43912	- MON TONDEUX	68.99 \$
43913	- MUNICIPALITÉ DE ST-HONORÉ	26 310.88 \$
43914	- NORDA STELO	1 465.26 \$
43915	- NORD-FLO	686.98 \$
43916	- NORMANDIN ROMAIN, M.	97.50 \$
43917	- NUTRINOR	98.23 \$
43918	- PIERRE LE LETTREUR	396.66 \$
43919	- PLOMBERIE LATULIPPE	1 146.78 \$
43920	- LES PLOMBERIES ROCHEFORT	540.05 \$
43921	- PRODUITS ÉNERGÉTIQUES GAL INC.	72 908.84 \$
43922	- PRODUITS SANITAIRES BELLEY	31.15 \$
43923	- PRODUITS B.C.M. LTÉE	1 363.49 \$
43924	- PRODUITS SANITAIRES LÉPINE INC.	228.60 \$
43925	- PRO-GESTION	7 532.87 \$
43926	- PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	2 069.56 \$
43927	- PUROLATOR INC.	629.45 \$
43928	- QUINCAILLERIE BRIDÉCO LTÉE	412.00 \$
43929	- RÉPARATION ÉLECTROPOTVIN	884.08 \$
43930	- ROBINSON, SHEPPARD, SHAPIRO, AVOCATS	6 262.63 \$
43931	- SANIDRO INC.	35 104.03 \$
43932	- SAULNIER YVES	97.50 \$
43933	- S.D.S. INC.	839.29 \$
43934	- SECUOR INC.	68.95 \$
43935	- SERRURIER Y.C. FILLION INC.	216.96 \$
43936	- SERVICES ÉLECTRONIQUES MAGARY	1 038.17 \$
43937	- SIMARD ÉTIENNE, M.	348.00 \$
43938	- SIROIS RICHARD	1 622.00 \$
43939	- SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	2 965.41 \$
43940	- SPÉCIALITÉS ÉLECTRONIQUES SAGUENAY INC.	83.72 \$
43941	- SPE VALEUR ASSURABLE	12 055.13 \$
43942	- TEST-AIR (9271-9962 QUÉBEC INC)	5 497.88 \$
43943	- TREMBLAY GILLES, M.	100.00 \$
43944	- ULTRA AMÉNAGEMENT	172.46 \$
43945	- UNIRÉSO TÉLÉCOM INC.	195.35 \$
43946	- USINAGE Z.M.M. INC.	1 468.81 \$
43947	- VARIÉTÉS L.C.R. INC.	948.14 \$
43948	- VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	585.25 \$
43949	- WSP CANADA INC.	33 136.60 \$
43950	- XPLORNET COMMUNICATIONS INC.	26.83 \$

M. le maire Germain Grenon n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

Je, soussigné, greffier-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 21 H 54

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**